UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE, DURABLE, NOURRICIÈRE ET ACCESSIBLE

140
Chefs d'exploitation

6 950
Ha de forêt
46 % du territoire

127
Fermes

29 000
Habitants

2 986
Ha de Surfaces Agricoles Utilisées
20 % du territoire

Source : Recensement agricole 2020

Le Seignanx
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FEUILLE DE ROUTE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU SEIGNANX

SOMMAIRE

1- ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE 6

1.1- Diagnostic agricole et analyse : territoire du Seignanx 7
(Source : Recensement Agricole 2020, DRAAF Nouvelle-Aquitaine)
1.1.1- Age des chefs d'exploitation 7
1.1.2- Taille des fermes 8
1.1.3- Le potentiel agronomique selon les terres 9
1.1.4- Évolution des productions par nombre de fermes 9
1.1.5- Répartition par surface (2010-2020) 10
1.1.6- Valorisation des productions 10

1.2- L'offre alimentaire 11
1.2.1- Démarche Alimentaire Territoriale Sud Landes Pays Basque (P.A.T) 11
1.2.2- La restauration hors domicile 12
1.2.3- La restauration à domicile 12
1.2.4- Les points de vente directe et l'accès à des produits issus du territoire 13
1.2.5- Précarité alimentaire : une vulnérabilité croissante sur le territoire 14

2- DES ACTEURS ENGAGÉS SUR LE TERRITOIRE 16

2.1- Les institutions 17
2.1.1- Département des Landes, pôle agriculture et forêt 17
2.1.2- Chambre d'Agriculture des Landes, pôle territoire 17
2.1.3- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) 18
2.1.4- Le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres 18

2.2- Les autres acteurs 19
2.2.1- Interstices 19
2.2.2- Lurzaindia 19
2.2.3- Terres de liens 19
2.2.4- Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable ALPAD 20
2.2.5- Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural ADEAR 20
2.2.6- Agribio 40 21

3- FAIRE DE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE UNE RÉALITÉ, MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE A L'ÉCHELLE DU SEIGNANX 21

3.1- Les enjeux identifiés sur le territoire 21
3.2- Le plan d'actions 22

Crédit images : Dominique Duplantier, Communauté de communes.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Des systèmes alimentaires sains, durables et inclusifs sont essentiels à la réalisation des objectifs mondiaux de développement. L'essor de l'agriculture est l'un des leviers les plus puissants sur lequel agir pour mettre fin à la pauvreté, renforcer le partage de la prospérité et nourrir les 9,7 milliards de personnes que comptera la planète en 2050.
L'agriculture est aussi un facteur essentiel de croissance économique puisqu'en 2021, elle représentait 4% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial.
Les perturbations liées à la pandémie de COVID-19, aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les conflits divers ont exposé les systèmes agroalimentaires, déjà vulnérables, à de multiples chocs qui entraînent une hausse des prix des denrées et une aggravation de l'insécurité alimentaire. S'ajoute à ceux-ci, l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a accéléré la crise alimentaire mondiale.

30 % GES

Par ailleurs, les systèmes alimentaires contribuent aussi au changement climatique puisqu'ils sont à l'origine d'environ **30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).**
Les modèles de production actuels mettent en danger la santé de la population et de la planète et sont à l'origine de niveaux de pollution et de gaspillage non soutenables.

63 MILLIARDS D'EUROS

La France est historiquement un grand pays d'agriculture. En 2021, elle a exporté près de 70 milliards d'euros en matière agricole et agroalimentaire, soit 1,8 fois plus qu'en 2000 et demeure le principal producteur européen avec près de 17% de la production totale du continent loin devant l'Allemagne et l'Italie. **En 20 ans, la France est passée du deuxième rang au cinquième rang des exportateurs mondiaux de produits agricoles.**

En outre, elle importe près de 63 milliards d'euros de denrées alimentaires, soit 2,2 fois plus qu'en 2000. La plupart des secteurs sont touchés (**un poulet sur deux consommés en France est importé** ; 56% de la viande ovine consommée en France est d'origine importée, filière pourtant très présente localement ;28% de la consommation de légumes et 71% de la consommation de fruits sont importés) et dans un contexte de guerre en Ukraine cela met en avant la nécessité de maintenir la souveraineté alimentaire tout en réduisant les pressions qui s'exercent sur l'environnement.

À un niveau plus local, la feuille de route Neo-Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine à laquelle le Seignanx a souscrit, permet d'accompagner l'ensemble de la filière agricole dans sa transition agroécologique, avec comme horizon 2030, une agriculture néo aquitaine respectueuse de l'environnement, économe en ressources en eau, moins dépendante des intrants et répondant aux attentes des consommateurs. L'atteinte de ces objectifs devra se faire en améliorant la rémunération des agriculteurs, en développant l'emploi et en s'appuyant sur les filières de qualité et d'origine.

Les ambitions régionales décrites dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) impulsent une dynamique locale dont le Seignanx a su se saisir depuis quelques années tout comme le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) dont il fait partie. Avec ce projet de SCoT, les élus ont exprimé leur vision d'un territoire (Pays Basque-Seignanx) **« Les paysans vivraient bien de leur travail en produisant une alimentation de qualité ».**
Conscients de l'ampleur des enjeux liés au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la raréfaction de certaines ressources le SCoT incarne une stratégie responsable et désirable, dans la continuité des Plans Climat Air Energie Territoriaux locaux.

En effet, après un travail collectif, le conseil communautaire du Seignanx a approuvé à l'unanimité, en septembre 2022, **son Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T).** Considérant les liens étroits entre alimentation, agriculture, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, un axe stratégique intitulé **DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES CONSOMMATIONS RESPONSABLES : transition agricole et alimentaire, lui est consacré. En effet, le réchauffement du climat est devenu un enjeu crucial à intégrer dans la transition des systèmes agricoles.**

Dans la continuité du travail entrainé par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) en 2023, les élus ont pris la décision d'approfondir les objectifs du PCAET en réalisant une feuille de route agricole en cohérence et synergie avec les projets du territoire déjà engagés.
Cette dernière vise à créer, à partir de 2024, une dynamique collective et à coordonner de nouveaux projets partenariaux pour une alimentation saine, de qualité et de proximité accessible à tous dans le respect et la préservation des terres agricoles.

De plus, le Seignanx est caractérisé par d'importants espaces naturels et forestiers et la présence de zones à fort enjeu (sites Natura 2000, zones de préemption du conservatoire du littoral, réserves naturelles, arrêté de protection de biotope...). La question de la préservation des ressources est une préoccupation majeure à laquelle s'ajoute une fragilité de la biodiversité liées aux pratiques agricoles en place (agrandissement des parcelles, érosion des sols, suppression de haies, intrants chimiques...).

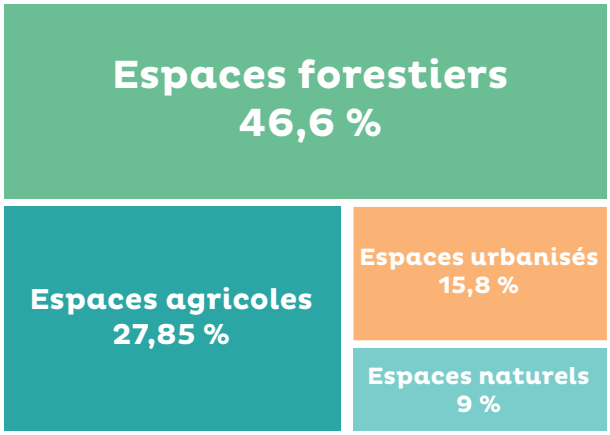

Les questions agricoles et alimentaires dépassant le périmètre administratif de la Communauté de communes du Seignanx, elle s'est appuyée, pour élaborer cette feuille de route, sur deux partenaires historiques : le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (C.P.I.E) Seignanx-Adour et le Comité de Bassin d'Emploi (C.B.E) déjà très impliqués dans les démarches agricoles et alimentaires (Paragraphe 3-).

Source d'emplois, créatrice de paysages et de mode de vie, activité nourricière et écologique, l'agriculture est un pilier de l'aménagement territorial.

Pour produire et consommer autrement, notre modèle agricole doit évoluer pour fournir à une population de plus en plus nombreuse une alimentation saine et durable, en créant de la valeur ajoutée dans les territoires.

1- ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Le territoire du Seignanx mêle une forte dynamique démographique et économique mais aussi touristique et urbaine. C'est un territoire où la présence de l'agriculture participe à la structure des paysages avec ses 2 986 ha d'espaces agricoles, constitutifs de son identité et de son cadre de vie.

L'agriculture dans le Seignanx est orientée essentiellement sur un modèle agro-industriel basé sur les grandes cultures (70% dont 80% de maïs) et un peu d'élevage (20% de surface en herbe).

85% des surfaces sont utilisées pour la production d'aliments à destination des animaux d'élevages et non à destination directe de l'alimentation humaine.

Depuis une dizaine d'années,

le territoire est de plus en plus sollicité pour des installations Hors Cadre Familial HCF (reconversion professionnelle). Ces porteurs de projets ne trouvant pas de foncier à acheter ou à louer à travers un bail, confirment une certaine immobilité foncière du territoire et la vente destinée à l'agrandissement des fermes existantes. Nous arrivons au constat que la population agricole diminue et se renouvelle peu, alors que les surfaces agricoles utilisées (SAU) moyennes augmentent et que la moitié de la population agricole atteindra les plus de 60 ans dans les 10 ans à venir.

S'ajoute à cette problématique une difficulté pour ce public HCF d'accéder à un logement sur le territoire d'où des demandes d'habitat (permanent ou temporaire) sur des parcelles en zonage A à défaut d'en trouver un sur la commune ou à proximité (très problématique en cas d'installation d'élevage mais le devient également pour les autres productions victimes de vols et de dégradations).

**Les constructions et/ou installations destinées au logement pour les seuls exploitants agricoles exerçants, à titre principal ou exclusif, justifiant d'activités nécessitant une présence permanente sur l'exploitation (élevage, cultures particulières, ...). Ils pourront alors bénéficier de la création d'un logement sur place, dans la limite d'un seul logement autorisé. Celui-ci devra être prioritairement inclus dans le bâti existant ou en extension.*
Cela relève d'une instruction spécifique de la DDTM (élevages avec reproduction ou soins nécessitant un suivi de proximité + culture de safran)

1.1- DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ANALYSE : TERRITOIRE DU SEIGNANX (source : recensement agricole 2020, DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE)

La SAU agricole représente 20 % de la surface du Seignanx

	2010	2020
Nombre total d'exploitations	181	127
SAU totale (ha)	3384,62	2985,94
SAU moyenne (ha)	18,69956	23,51134
Total Unités Gros Bovins (UGB)	3274,384	1270,34
Nombre de chefs d'exploitation	193	140
Age moyen des chefs d'exploitation	55	55

1.1.1- Age des chefs d'exploitation

En 10 ans, le nombre d'agriculteurs et de fermes a diminué mais la surface moyenne exploitée s'est agrandie. En effet, les terres libérées ont permis l'agrandissement des strucutres déjà en place au détriment, la plus part du temps, de nouvelles installations. L'age moyen quant à lui reste aux alentours de 55 ans mais de nombreux agriculteurs dépassant encore l'age de la retraite, concernant leur statut d'agriculteur.

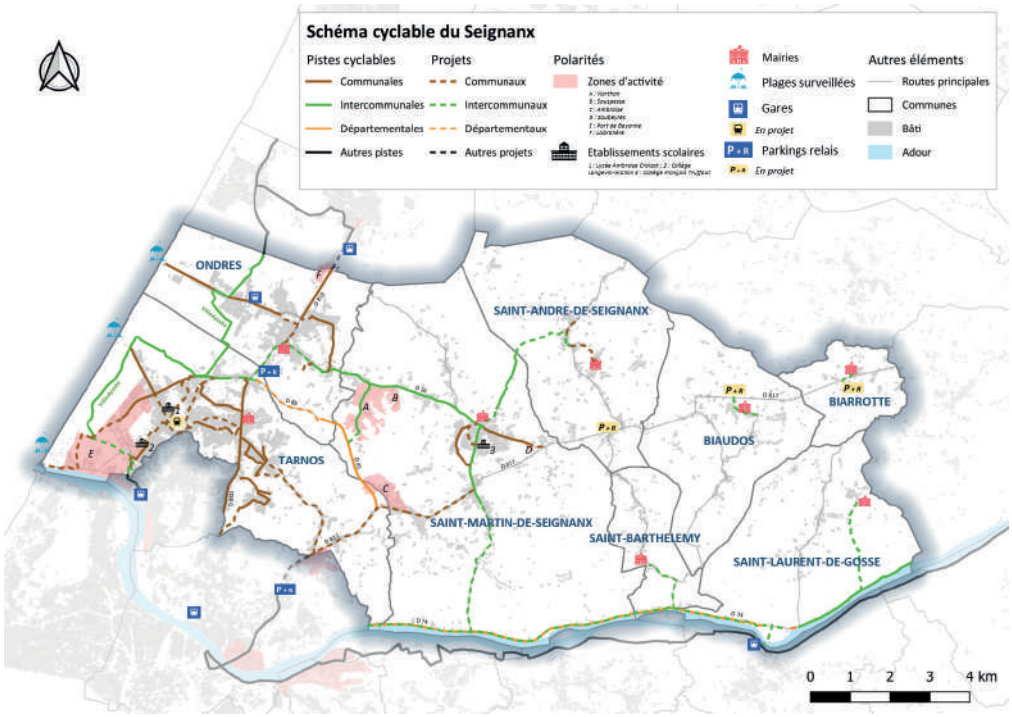

Un manque de perspectives qui se renforce pour les agriculteurs proches de la retaite

Déclaratif des chefs d'exploitations > 60 ans
(48 exploitations soit 38 %)

L'âge moyen des chefs d'exploitation du Seignanx est supérieur à la moyenne nationale (55,5%)

22 % - reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers

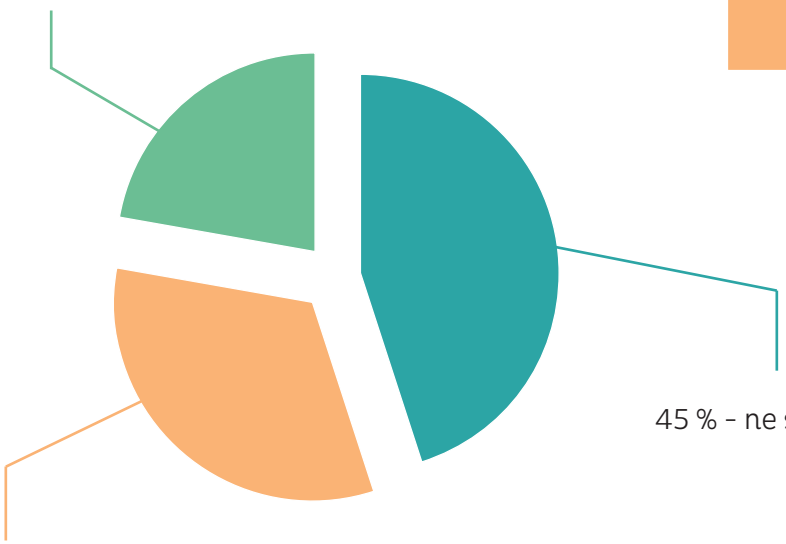

45 % - ne sait pas

33 % - pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat

1.1.2- Taille des fermes

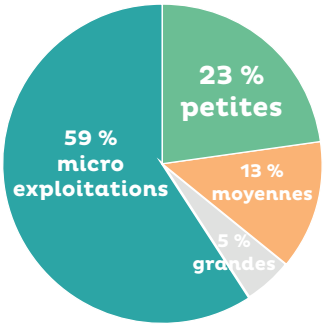

2010

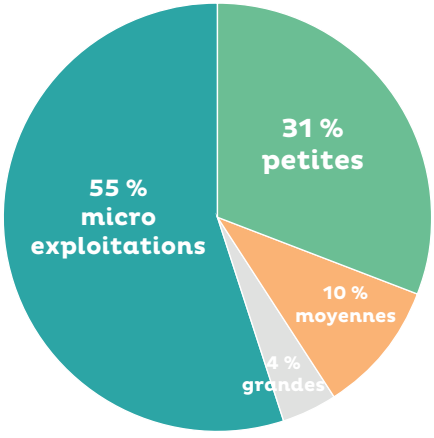

2020

Des exploitations qui restent à taille humaine

Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2016, au niveau national, une exploitation agricole dispose, en moyenne de 63 hectares, soit 7 hectares de plus qu'en 2010 et 20 de plus qu'en 2000. La moitié des exploitations valorisent une superficie qui n'excède pas 36 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 93. Dans les Landes, **la taille moyenne des fermes est de 34 hectares.**

Micro ferme : égale ou inférieur à 1ha
Petite ferme : de 1 à 25 ha de production brute standard inférieure (PBS) à 25 000 euros
Moyenne ferme : de 25 à 50 ha et PBS comprise entre 25 000 euros et 100 000 euros
Grande ferme : supérieure à 50 ha et PBS supérieure à 100 000 euros

1.1.3- Le potentiel agronomique selon les terres

Superficie selon le potentiel agricole Seignanx

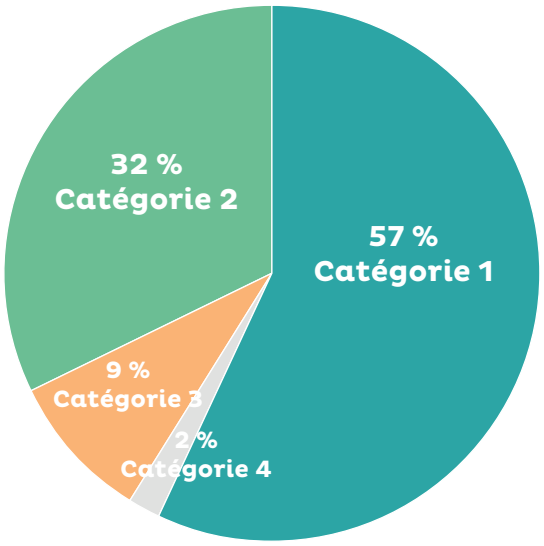

Potentiel agricole des terres

Catégorie 1 : les plus plates (< 5 % de pente) pouvant accueillir la plus grande diversité de cultures. Les plus adaptées pour les cultures légumières, arboculture, cultures annuelles...

Catégorie 2 : peu pentues jusqu'à 15 %
Adaptées pour accueillir arboriculture et les cultures annuelles et tous types d'activités d'élevage.

Catégorie 3 : terrain pentus (entre 15 et 25 %), facteur limitant pour les cultures.
Plus adaptées pour les activités d'élevage.

Catégorie 4 : terrains à forte pente (au-dessus de 25 %)
Plus adaptées pour les activités d'élevage.

Catégorie 5 : terres de parcours, landes ou fougeraies avec des pentes plus ou moins fortes.
Plus adaptées pour l'élevage, peuvent être adaptées pour les cultures permanentes de type arboriculture et vignes.

1.1.4- Evolution des productions par nombre de fermes

Productions	2010	2020	
Céréales	73	61	-12
Autres grandes cultures	11	9	-2
Légumes	6	13	+7
Fleurs - horticulture diverse	9	6	-3
Fruits	3	3	
Viticulture	0	0	
Bovins lait	8	1	-7
Bovins allaitants	8	4	-4
Ovins ou caprins allaitants	5	1	-4
Equidés et autres herbivores	6	4	-2
Volailles	13	3	-10
Combinaisons de granivores	4		
Polyculture-polyélevage	31	18	-13

Une forte augmentation du maraichage depuis 2010 mais un recul important de l'élevage qui suit une tendance nationale.

En dix ans (2010-2020), le nombre d'éleveurs a diminué de 30 % au niveau national.

1.1.5- Répartition par surface (2010-2020)

	Surf en ha 2010	Surf irriguées en ha 2010	Surf en ha 2020	Surf irriguées en ha 2020	Surf AB en ha 2020
Total SAU dont	3384,62	235,09	2985,94	254,49	98,64
Céréales	1919,93	205,47	1531,96	155,58	
Oléagineux	8,5	0	132,75		
Légumes, plants de légumes ou fraises	16,48	14,97	42,47	33,89	
Fourrages annuels	366,06	0	22,35		
Prairies	827,53	0	880,28	30,42	
Jachères	192,03		291,52		

Lié à la disparition des élevages : vaches laitières, vaches et brebis allaitantes en nombre de têtes

Les systèmes céréaliers sont majoritaires mais les cultures secondaires (maraichages, arboriculture...) restent néanmoins bien représentées et consomment moins de surface.

L'irrigation augmente légèrement en 10 ans mais reste peu pratiquée. Les cultures de légumes frais et plants sont principalement concernés.

Nombre de têtes	2010	2020
Vaches laitières	552	175
Vaches allaitantes	732	313
Brebis allaitantes	181	90

32% des agriculteurs sont favorables à la bio (Agribio 40, 2022) Enquête OPAAL, Agrobio

1.1.6- Valorisation des productions

	2020
Nombre total d'exploitations	127
Agriculture biologique	11
IGP	3
Label rouge	6
Activités de transformation	8
Activités de diversification	19
Circuits courts	34

Des agriculteurs conscients d'une transition en cours et déjà engagés dans un changement de pratique.

1.2- L'OFFRE ALIMENTAIRE

1.2.1- Démarche Alimentaire Territoriale Sud Landes Pays Basque (P.A.T)

Avec un collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et de collectivités, le **CBE** anime depuis 2016 une démarche alimentaire de territoire structurant des circuits alimentaires de proximité sur le bassin de vie Sud-Landes Pays-Basque. Labellisé **Projet alimentaire de territoire** de niveau 2, cette action collective vise à favoriser une alimentation durable et de qualité pour le plus grand nombre et renforcer une agriculture locale et durable. Le projet a été lancé en s'appuyant sur les débouchés réunis par les principaux restaurants collectifs du territoire Sud Landes Pays Basque et une légumerie.

Depuis, un plan d'action mené en coopération, vise à travailler à la fois sur la consommation, l'offre agricole, l'accès au foncier et la sensibilisation des publics concernés, en lien avec un réseau d'agriculteurs et de partenaires divers.

Le PAT est articulté autour de 3 grands axes :

1. Structurer des filières de proximité et durables :

Relocalisation des approvisionnements de la restauration collective par la planification, appui à la création d'activités alimentaires et agricoles (maraichers, éleveurs, artisans, transformateurs locaux, magasin de producteurs), développement d'outils de transformation : **la SCIC légume pro,** légumerie et bientôt conserverie.
Mise en place d'un volet sur la précarité alimentaire **(projet Mission d'Ingénierie pour le Mieux Manger et d'Animation MIAMM).**

2. Sensibilisation et accompagnement des publics pour une alimentation locale et durable :

Les écoles : environ 300 écoliers par an sensibilisés (module en classe, rencontre producteurs),
Les professionnels : cuisiniers, agents de restauration.
Le grand public : événements divers : stands, jeux parents-enfants sortie des classes, conférence sur l'évolution de l'alimentation…, animation d'un collectif d'habitants pour **l'écolieu Lacoste** à Tarnos.

3. Renforcer une agriculture locale et diversifiée :

Agir sur le foncier en lien avec les collectivités et anticiper le développement de l'offre. Projets de diversification des cultures et soutien à l'installation en agriculture biologique.

La Communauté de communes du Seignanx est partie prenante de ce projet. Elle y apporte son soutien technique et financier mais aussi par son action sur le foncier en matière d'implantation et de diversification.

1.2.2- La restauration hors domicile

Sur le territoire du Seignanx, la restauration collective représente un potentiel assez fort grâce aux structures déjà bien implantées **SCIC EOLE et la cuisine centrale de Tarnos** qui permettent de soutenir la production locale en planifiant les approvisionnements avec les agriculteurs sur plusieurs saisons . Ce soutien sera bientôt renforcé par l'évolution de la légumerie **SCIC légumes Pro** en conserverie. Bien que la majorité des enfants sont scolarisés sur le périmètre d'intervention de ces structures, ce n'est qu'un exemple des initiatives présentes sur le territoire.

- 68% de bio dans les cantines dont 45% de bio local pour les 4 000 repas scolaires (Source EOLE pour 2023)
- 43% de local et 49% de bio et produits labellisés en 2024 pour la cuisine centrale de Tarnos
- 7 300 repas par jour réalisés par la SCIC EOLE et la cuisine centrale de Tarnos

1.2.3- La restauration à domicile

Le portage de repas à domicile est un service de maintien à domicile géré par le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** depuis sa création en 2012. Il s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap du territoire. La **SCIC EOLE** fournie les repas aux bénéficiaires.

Nombre de repas livrés

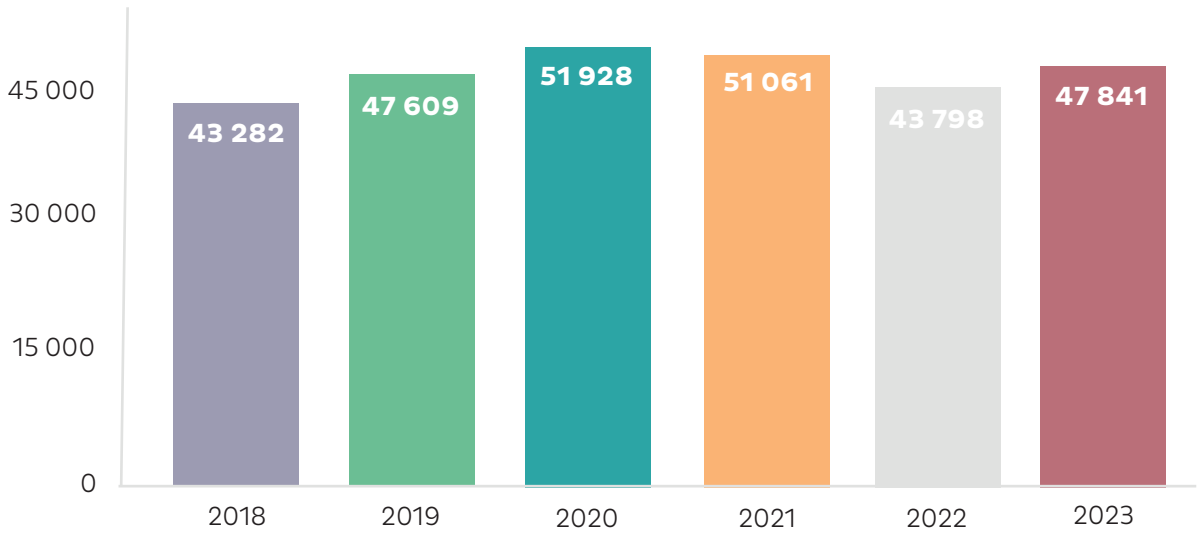

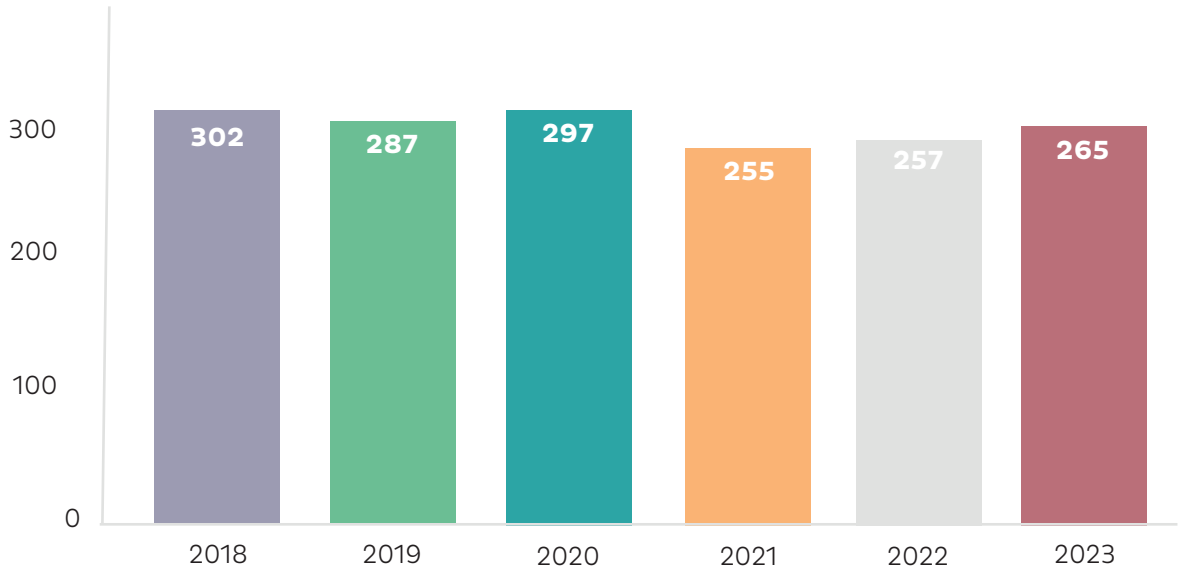

1.2.4- Les points de vente directe et l'accès à des produits issus du territoire

L'offre est beaucoup plus développée sur le littoral en cohérence avec la concentration de la population. A l'inverse certaines communes plus rurales ne bénéficient pas ou n'ont plus qu'un seul commerce alimentaire.

On compte :
1 magasin de producteurs à Saint-Martin de Seignanx

4 marchés de plein vent (hebdomadaire : Tarnos, Saint-Martin de Seignanx et Ondres et mensuel : Biaudos)

On compte également :
10 points de vente à la ferme vendant leurs produits ou une gamme de produits locaux (CF carte le Seignanx.com)

1 réseau d'AMAP : Saint Martin de Seignanx, Ondres et Tarnos

1 groupement de consommateurs à travers l'épichiche à Biarrotte

À noter qu'il existe une forte dépendance à la voiture pour accéder à l'offre alimentaire : **sur 62% du territoire la population est théoriquement dépendante à la voiture.**
Pour renforcer la relocalisation de l'alimentation, c'est l'ensemble de la filière qui doit aussi être prise en compte.

Même si une dynamique actuelle tend à l'augmentation de la vente en circuits-courts (restauration collective engagée, vente à la Ferme en augmentation, création d'un magasin de producteurs en 2024...) l'agriculture du Seignanx est loin de répondre aux besoins alimentaires de sa population, principalement orienté vers la culture de maïs dédiée à l'alimentation animal et l'export.
De plus, le régime alimentaire des français est riche et très carné ce qui induit un besoin important en surfaces agricoles, une dépendance aux importations et une santé de plus en plus fragile, sont des éléments à prendre en compte dans la feuille de route agricole et alimentaire.

D'après l'outils Parcel* si le territoire du Seignanx souhaitait assurer une relocalisation de son alimentation dont 20% en alimentation Agriculture Biologique, la surface agricole actuelle pourrait répondre à 49% des besoins alimentaires, avec des impacts environnementaux positifs non négligeables ainsi que sur l'emploi agricole sur le territoire.

*Parcel : simulateur qui propose d'estimer les effets de certains changements de notre alimentation sur le système agricole.

1.2.5- Précarité alimentaire : une vulnérabilité croissante sur le territoire

35 000 personnes soit 8% des habitants du SCOT sont en situation de précarité alimentaire. Depuis quelques années de nouveaux profils vulnérables apparaissent (jeunes, familles monoparentales et retraités). Le risque est d'autant plus important sur les communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx car la part du budget consacrée au logement est plus importante.

Par ailleurs, à travers la photographie fournie par les acteurs de l'aide alimentaire dans le Seignanx : en 2022/2023, on comptabilise environ **940 personnes bénéficiaires et 128 000 repas***

*Elements de diagnostics Constats des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire du Seignanx, participants au Groupe Projec Local « Réponses pour la lutte contre la précarité alimentaire », 2022/2023.

Type	Opérateur		Lieu
Denrée : à l'unité	Epicerie sociale HAJSA	Association	Tarnos
Denrée : colis	Panier du Seignanx (CDC) Restos du Coeur Prévention spécialisée du CD40	EPCI Association Collectivité	St-Martin de Sx Tarnos Tarnos
Repas chaud	FLAJ (Eole, midi sur site) Fonds d'aide au repas Emmaus (Tarnos)	Collectivités Association Association	Tarnos Tarnos Tarnos
Aide financière	CCAS de Tarnos CCAS de Tarnos CCAS St-Martin de Seignanx	Collectivité Collectivité Collectivité	Tarnos Ondres St-Martin de Sx

TENDANCES LOURDES

- Diminution du nombre d'exploitations
- Disparition progressive des élevages et diminution de la main d'œuvre familiale au profit du salariat peu qualitatif
- Augmentation de l'âge du chef d'exploitation
- Nouveaux choix variétaux, décalage des cycles de croissance
- Augmentation de l'impact du climat sur la production (demande en eau qui augmente, baisse des rendements, épisodes violents, type grêle, inondations)
- Dépendances aux achats extérieurs (alimentation bétail)
- Des familles qui cuisinent de moins en moins
- De nouvelles tendances alimentaires
- Augmentation de la précarité alimentaire

ÉMERGENCES

- Nouvelles productions (luzerne, colza, soja en autonomie sur les fermes + essais de cultures associées
- Installation en maraichage Agriculture Biologique, circuits courts
- Expérimentations d'introduction de cultures plus économes en intrants ou résistantes à la sécheresse (légumineuses, moha, sorgho…)
- Nouvelles cultures de diversification (thé, agrumes)
- Réflexion sur l'entreprenariat collectif
- Ralentissement de la consommation foncière
- Réflexion sur la place de projets à vocation énergétique
- Végétalisation partielle des repas en restauration collective
- Intérêt pour les produits locaux

2- DES ACTEURS ENGAGÉS SUR LE TERRITOIRE

Le Seignanx travaille depuis de nombreuses années sur la thématique agricole avec, principalement, l'entrée foncière. En effet, les premières acquisitions datent des années 2000 avec pour objectif de protéger cette ressource.
Aujourd'hui la Communauté de communes du Seignanx est propriétaire d'environ 25 ha de terres agricoles cultivées par des agriculteurs déjà installés par ailleurs mais leur permettant de sécuriser leur exploitation (céréales et prairies, réparties en 14 unités foncières).

La Communauté de communes a permis l'agrandissement d'une exploitation en maraichage biologique en 2019 et a contribué à l'installation d'un jeune agriculteur maraicher hors cadre familial en 2021 sur des terres communautaires. (Voir cartes en annexe). A l'issue de cette feuille de route, la Communauté de communes du Seignanx attribuera son foncier agricole par le biais d'appel à candidature répondant aux critères environnementaux, nourriciers et sociaux qu'elle s'est fixés. Cette méthode sera appliquée à chaque parcelle communautaire, l'objectif étant que toutes les terres agricoles soient exploitées en adéquation avec la feuille de route agricole et alimentaire.
Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes réalise une veille foncière active afin de poursuivre ses acquisitions à l'amiable et préemptions grâce notamment à l'outil Vigifoncier (convention SAFER40).
Chaque année une enveloppe budgétaire est destinée à ces acquisitions.

La Communauté de communes se positionne dans ce projet comme animateur d'une nouvelle démarche réunissant les acteurs de l'agriculture et de l'alimentaire et en mettant à disposition ses compétences aménagement du territoire (PLUi) et protection de l'environnement.
La première étape dans l'élaboration de cette feuille de route fût de rencontrer les acteurs institutionnels du système alimentaire et agricole du territoire, du bassin de vie et du département, pour aborder leurs initiatives en cours ou en projet par le biais d'entretiens.
Cette étape s'est appuyée sur l'expertise et le soutien des partenaires de longue date de la Communauté de communes que sont le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) Seignanx-Adour et le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) avec qui elle a des conventions technique et financière.

CPIE SEIGNANX ET ADOUR

Le CPIE est acteur de la transition agricole et environnementale du territoire à travers ses actions d'accompagnement des porteurs de projets et l'accompagnement aux changements des pratiques agricoles vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (Trames Verte et Bleue).

COMITÉ BASSIN EMPLOI DU SEIGNANX
Animateur du Pôle Territorial de Coopération Économique Sud Aquitaine

Le CBE qui anime une démarche alimentaire sur le bassin de vie Pays Basque et Sud Landes en travaillant avec un collectif de partenaires permettant de renforcer l'accès à une alimentation de qualité et issue de filières locales, notamment dans la restauration collective. Cette démarche est incluse dans un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de niveau 2 qu'il anime.

2.1- LES INSTITUTIONS

2.1.1- Département des Landes, pôle agriculture et forêt

Le Département des Landes mène de nombreuses actions dans les domaines de l'insertion sociale, de la voirie, de l'environnement, du tourisme, de l'éducation et de l'équipement des communes mais aussi l'agriculture.

Au sein de son pôle Agriculture et Forêt, il possède un outil à disposition des territoires qui se nomme ETAL40. C'est un dispositif d'accompagnement innovant d'une durée de trois ans maximums à destination de futurs maraichers en Agriculture Biologique ou conventionnel. Depuis le mois de mars 2023, cet outil s'est adapté aux besoins des agriculteurs en leur offrant la possibilité de rester sur la parcelle « test » (espace test temporaire) voire mixte.
ETAL40 permet aux agriculteurs d'expérimenter la viabilité technique et économique de leur projet d'installation, de vérifier leur capacité à gérer, valoriser et commercialiser les productions, d'initier le projet de manière responsable et autonome et de conforter l'adéquation de ce projet avec leur vie privée.

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie d'un hébergement juridique, fiscal et administratif, de la mise à disposition gratuite et temporaire de terrains et d'équipements agricoles mutualisés et d'un accompagnement personnalisé technique et humain.

ETAL40
ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS

Au-delà de la filière maraichage, il est important de soutenir d'autres productions (légumineuses, fruits par exemple). Il sera donc pertinent d'ouvrir la possibilité au dispositif ETAL40 de tester ce type de culture ne nécessitant pas de lourds investissements.

2.1.2- Chambre d'Agriculture des Landes, pôle territoire

La chambre d'agriculture des Landes est un acteur inconditionnel du monde agricole notamment grâce au Point Accueil Installation Transmission (P.A.I.T), passage obligatoire lors d'une installation ou d'une cession d'activité. Déjà présente dans les instances du PCAET et du PLUI, elle a l'habitude d'intervenir auprès des pouvoirs publics dans plusieurs domaines : réalisation de projets agricoles, gestion des ressources naturelles, développement économique, projets concernant l'environnement...
Dans le cadre de cette feuille de route, elle pourra être le relais de nos démarches (évènements, recherches de candidats, relation avec les cédants grâce à son guichet unique, le PAIT).
Par le biais de conventions, la Chambre d'agriculture des landes peut également réaliser des études techniques (par filière) et fournir des données techniques et économiques.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

2.1.3- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)

Partenaire de longue date dans le domaine de l'acquisition de foncier agricole et forestier, **la SAFER a conventionné avec la Communauté de communes dans les années 2000 pour utiliser l'outil VIGIFONCIER.** Ce dernier permet de connaitre au plus vite les projets de vente sur le territoire. Grâce à la connaissance du marché foncier rural et de son évolution, les collectivités et leur groupement peuvent orienter et mener une politique de gestion et d'aménagement équilibré de l'espace. Ils peuvent aussi intervenir pour lutter contre la spéculation foncière.

Cette feuille de route agricole et alimentaire permettra à la SAFER de connaitre les intentions politiques et les moyens octroyés par le Seignanx afin de cibler des parcelles correspondant à leurs attentes et anticiper les ventes sans aller jusqu'à demander une préemption (très encadrée, difficile à obtenir et devant arriver en dernier recours). De plus, la Communauté de communes n'a pas vocation à acquérir tous les terrains agricoles de son territoire ; elle se positionne en tant que facilitatrice de l'acquisition et du montage de certains projets.

La SAFER propose de nombreux services pouvant répondre également à des besoins ponctuels tels que

- Appréhender les biens sans maître
- Évaluation du patrimoine (Bâti ou non)
- Aide à la mise à disposition de foncier

2.1.4- Le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres

Depuis sa création en 1975, **le Conservatoire du littoral** s'est doté d'objectifs à long terme qui constituent la « stratégie d'intervention » de l'établissement à 2050 et permettent de s'assurer que l'action de l'établissement, et en particulier les acquisitions successives, s'inscrit dans une cohérence globale de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.
Entre 1970 et 2010, en France métropolitaine, la surface des exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune littorale a diminué de 25% soit 200.000 hectares. C'est 2,5 fois plus que la moyenne métropolitaine. La principale cause de cette régression est à imputer à l'artificialisation des sols exigée par les aménagements urbanistiques.

Entre 2000 et 2010, 1/3 des exploitations agricoles ayant leur siège dans une commune littorale a disparu.
Dans le cadre de la révision de sa stratégie d'acquisition, le Conservatoire du littoral, propriétaire terrien sur le Seignanx, souhaite intégrer certains objectifs de la feuille de route dans son plan d'actions.

2.2- LES AUTRES ACTEURS

2.2.1- Interstices

Acteur inconditionnel du Pôle Territorial de Coopération Économique animé par le CBE à Tarnos, la CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) **Interstices Sud Aquitaine** a été créée en 2002 sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Sa mission est notamment d'accompagner les entrepreneur.es dans la construction et le développement de leur activité. Interstices accompagne les phases parfois difficiles du lancement d'une activité économique, structure et sécurise le projet, et favorise la dynamique collective et les échanges. **Le contrat CAP** (utilisé également avec le dispositif ETAL40 du Département) est un dispositif sécurisant pour se lancer. Interstices, fort de son expérience avec le Pays Basque, possède tous les éléments pour soutenir un projet d'espace test agricole individuel ou collectif.

2.2.2- Lurzaindia

L'action de Lurzaindia s'articule autour de 3 axes :

1. Préserver l'usage agricole de la terre en maintenant un prix équitable
2. Acquérir de la terre pour aider des projets d'installation ou conforter des petites fermes en encourageant l'agriculture paysanne
3. Sensibiliser à l'enjeu de la préservation du foncier agricole et au maintien d'une agriculture paysanne

LURZAINDIA
PRÉSERVONS
la terre nourricière

Pour y parvenir Lurzaindia s'est dotée de trois outils juridiques : une société pour acquérir les terres, une association pour la sensibilisation et un fond de dotation pour soutenir les projets.

2.2.3- Terres de liens

Basée sur les mêmes principes que Lurzaindia, **l'association Terres de Liens** possède une foncière créée pour acquérir et sanctuariser le foncier agricole. La mise à disposition des terres passe ensuite par un bail rural à clauses environnementales de 9 ans. Il n'y a pas de restriction en matière de production, les seuls critères sont de respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique, proposer une agriculture nourricière et observer la charte Terres de Liens. L'achat de ferme n'est engagé qu'à la condition qu'il y ait un porteur de projet en face de cette offre foncière. La ferme reste définitivement propriété de Terres de Liens, elle doit être transmissible au moment de l'arrêt de l'activité du fermier. Quand les fermes sont trop grandes, il est également possible d'installer des collectifs.

2.2.4- Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable (ALPAD)

L'Association Landaise pour la promotion de l'Agriculture Durable ou CIVAM bio des Landes est une association crée en 2005 par une dizaine de paysans landais qui désiraient se réapproprier la valeur ajoutée de leurs productions tout en tenant compte des attentes de la société : pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, produits alimentaires de qualité et maintien d'emplois en milieu rural. Aujourd'hui, l'ALPAD regroupe environ 80 paysans en exploitations et leur but est de progresser vers une agriculture durable.
L'ALPAD accompagne le territoire du Seignanx dans l'expérimentation de nouvelles cultures (quinoa, légumineuses, haricot maïs) depuis 2 ans. Conscients des enjeux liés à la transmission, l'ALPAD a recruté, début d'année 2024, une technicienne avec un profil sociologique qui est chargée d'accompagner la transmission des fermes des adhérents.

2.2.5- Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR)

L'ADEAR soutient et accompagne toute la diversité des projets agricoles, c'est une alternative paysanne, réaliste et durable pour que plus de porteurs de projets accèdent au métier de paysan, et qu'ils en vivent en s'installant durablement.

L'ADEAR a quatre objectifs :

- Accompagner des projets d'installation, de transmission de façon individuelle ou collective,
- Proposer des formations pour les paysans et les futurs paysans,
- Organiser des conférences débats sur des sujets techniques pour un public paysan, en lien avec la société civile,
- Créer et structurer des liens partenariaux sur le territoire au service de l'agriculture paysanne et de projet de l'économie sociale et solidaire ruraux.

2.2.6- Agrobio40

Agrobio 40 est l'ancien CIVAM bio des Landes qui regroupe des agriculteurs en agriculture biologique ou en conversion et d'acteurs du territoire qui soutiennent l'agriculture biologique.

AGROBIO 40 est la seule association apolitique et asyndicale de professionnels de l'agriculture biologique dans les Landes et se consacre exclusivement au développement de l'agriculture biologique.

Son rôle principal est d'accompagner techniquement et administrativement les agriculteurs (maraichage, grandes cultures, élevages...).

En 2021, Agrobio40 a réalisé pour le compte de la Communauté de communes, une étude nommée Outil Pour l'Adaptation à l'Agriculture Locale (OPAAL), enquête sociologique auprès d'une quartenaire d'agriculteurs (tirés au sort) présentant le profil des agriculteurs (tendance personnelle et intégration dans le territoire).

3- FAIRE DE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE UNE RÉALITÉ, MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE À L'ÉCHELLE DU SEIGNANX

La volonté politique de mettre en place une stratégie agricole dans le Seignanx, notamment du fait de sa compétence en matière d'aménagement du territoire (PLUI) témoigne de la montée en puissance des collectivités et de leur groupement dans la gouvernance agricole, alimentaire et environnementale, véritable enjeu pour un aménagement durable du territoire.

3.1- LES ENJEUX IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE

Alimentaires	Répondre à l'augmentation de la demande en produits locaux, sains et durables, diversifier les productions nourricières pour répondre aux besoins (restauration collective et individuelle), végétaliser/décarboner les assiettes.
Santé	Agir sur l'accès à une alimentation saine, diversifiée et de qualité pour tous et à chaque âge. Agir pour la préservation et l'amélioration d'un cadre de vie sain par la réduction des pollutions (air, eau, sols) issues de pratiques agricoles (intrants, produits phytosanitaires...).
Agricoles	Aider à l'installation, préserver et mobiliser du foncier pour l'installation d'agriculteurs et-ou le maintien d'une activité agricole, offrir des espaces de test et d'expérimentation, limiter les conflits d'usage avec l'agriculture en maitrisant l'étalement urbain.
Environnementaux	Protéger et régénérer les ressources (eau, sol, biodiversité, cultures), soutenir la transition vers des pratiques agricoles régénératrices.
Emploi/économie	Développer l'emploi et les activités d'intérêt territorial à travers la relocalisation des filières alimentaires et agricoles, répondre aux défis d'évolution des métiers agricoles et alimentaires, accompagner et sécuriser les débouchés dans l'économie locale

Cette feuille de route se veut donc systémique en se basant sur la protection du foncier, la volonté d'accompagner le maintien et le renouvellement des agriculteurs, d'inclure une action forte de soutien aux circuits courts et accessibles à tous.tes et valorisant une agriculture respectueuse de l'environnement et résiliente qui contribuera à l'adaptation aux changements climatiques. S'ajoute à cela la nécessité de sécuriser l'activité agricole (contrats précaires, investissements lourds, difficultés à se diversifier)

PRÉSERVER

Axe stratégique n°1 : Préserver et régénérer les terres agricoles

▷ Maitriser l'étalement urbain et la consommation foncière des terres agricoles et naturelles

- Préserver les capacités de productions agricoles à travers le PLUi (Zonage, réduction de la consommation foncière, préservation des espaces naturels participant aux pratiques environnementales vertueuses ...)
- Favoriser la nature et l'agriculture en ville

▷ Déployer une action d'acquisition foncière volontariste pour préserver les espaces agricoles (en concertation et en soutien aux agriculteurs et en accord avec les communes)

- Mettre en place un nouveau partenariat avec la SAFER 40 pour cibler de nouvelles acquisitions foncières stratégiques et maitriser les pratiques spéculatives,
- Mettre en place un partenariat avec Terre de liens pour soulager les investissements de la Communauté de communes dans l'achat de foncier,
- Organiser un événement avec les agriculteurs sur le thème de la succession afin de créer du lien et d'établir un accompagnement pour de futures acquisitions à l'amiable.

▷ Soutenir le développement des pratiques agro-environnementales

- En partenariat avec le CPIE Seignanx-Adour, et dans le cadre de son PCAET (action29), accompagner techniquement à la mise en place de changements de pratiques agricoles respectueuses des milieux, favorisant le stockage carbone des sols, limitant la consommation en eau, (Conversion en Agricultures Biologiques, diversification, diagnostics biodiversité au sein des fermes par exemple),
- Préserver les continuités écologiques dans les espaces agricoles et naturels : Trames verte et bleu du PLUi (haies, ripisylves...),
- Mettre en place des appels à candidatures sur les terrains agricoles communautaires avec des critères agro-environnementaux ambitieux,
- Développer des partenariats avec les agriculteurs pour l'entretien des espaces publics par des pratiques agro environnementales et la prévention des incendies de forêts (éco pâturage, agro foresterie, vergers urbains...).

PRODUIRE

Axe stratégique n°2 : Tendre vers une agriculture nourricière du bassin de vie

▷ Favoriser le maintien et l'installation des agriculteurs

- Accompagner et travailler en collaboration avec le.s futur.s cédant.s sans successeur. Le cédant pourra ainsi garder le lien avec sa ferme tout en permettant une installation, transmettre son expérience et quand il sera prêt, vendre tout ou partie de ses terres à la Communauté de communes qui poursuivra le travail engagé,
- Favoriser l'entreprenariat collectif et les solidarités au travail,
- Accompagner à l'installation les nouveaux porteurs de projets (technique, administratif, recherche de débouchés),
- Mettre en place des espaces test permanents,
- Accompagner les agriculteurs dans leurs projets de développement et de diversification y compris les projets à vocation énergétique (photovoltaïque sur toiture, méthanisation…) en conformité avec le règlement du PLUi.

▷ Réaliser une étude détaillée des profils des chefs d'exploitation et des fermes en vue d'adapter les actions (âge, reprise, diversification, temps de travail…)

▷ Intégrer la problématique du logement des agriculteurs et leurs saisonniers dans les démarches de la Communauté de communes (urbanisme, habitat)

- Prévoir des disponibilités dans les hébergements de la Communauté de communes (logements temporaires par exemple dans l'attente d'un logement pérenne),
- Réfléchir sur l'achat de maisons pour y créer de l'habitat collectif,
- Réfléchir sur un projet collectif d'hébergement de saisonniers.

▷ Favoriser le développement de projets agricoles "démonstrateurs" ou innovants

(reprise en entreprenariat collectif, pratiques résilientes en termes de gestion de l'eau, insertion par l'emploi…)

▷ Soutenir la mise en place de nouvelles filières nourricières répondant aux besoins du territoire (légumineuses, fruits…)

- Mettre à disposition du foncier pour l'expérimentation,
- Participer à l'achat des semences.

Afin que les agriculteurs ne portent pas entièrement le risque.

SE NOURRIR

Axe stratégique n°3 : Favoriser un accès pour toutes et tous à une alimentation locale et de qualité

▷ **Participer à la Démarche Alimentaire Sud Landes et Pays Basque et appuyer son déploiement (financièrement et techniquement), selon le règlement d'intervention**

▷ **Prendre en compte l'alimentation dans la planification urbaine en favorisant l'activité économique de proximité**

- Développer des systèmes et outils de distribution adaptés et proches des consommateurs (marchés de producteurs, distributeurs, magasins de producteurs, AMAP, point de vente ambulant).
- Permettre la mise en place de pratiques complémentaires (agrotourisme, accueil à la ferme).

▷ **Organiser et structurer un espace alimentaire solidaire**

PARTAGER

Axe stratégique n°4 : Agir en coopération avec les acteurs locaux et les citoyens

▷ **Travailler en synergie avec les partenaires et les agriculteurs du territoire**

- Participer au groupe projet du PAT et comité de suivi et d'orientations,
- Participer à une étude sur la résilience agricole et alimentaire à l'échelle du SCOT Pays Basque Seignanx,
- Monter des groupes de travail avec les agriculteurs (énergies, filières, hébergements...).

▷ **Favoriser l'éducation des citoyens à une alimentation locale et saine et les impliquer dans les projets du territoire en leur permettant d'être acteurs de leur alimentation**

- Organiser des ateliers participatifs, visites de fermes, soirées débats, semaine du goût...
- Multiplier les évènements de types promotionnels et les supports de communication divers en partenariat avec le CBE, le CPIE et les acteurs concernés.

▷ **Mobiliser de nouveaux acteurs autour de la feuille de route agricole**

Bien que le plan d'actions de la feuille de route soit projeté sur plusieurs années , des actions opérationnelles portées par la Communauté de communes peuvent déjà se mettre en place à court terme :

- Développer une stratégie de communication agricole et alimentaire ambitieuse (mettre en place des affiches valorisant et soutenant les agriculteurs sur les panneaux du territoire, intensifier les interventions sur les réseaux, réaliser des portraits d'agriculteurs du territoire par exemple).

- Qualifier la mise à disposition du foncier communautaire quand cela est possible avec mise en place d'un cahier des charges (qualité environnementale, valeur ajoutée pour le territoire, diversification des cultures, installation avant agrandissement...). En effet, la Communauté de communes est propriétaire de plusieurs unités foncières agricoles en commodat (la majorité) qui doivent répondre aaux nouvelles exigences de la feuille de route : rencontre avec les fermiers, travail sur le futur contrat (commodat non autorisé), appel à candidatures si nécesaire...

- Lancer une étude de gisement du foncier non cultivé depuis plusieurs années avec la SAFER.

La Communauté de communes, à l'initiative de cette stratégie agricole et alimentaire, se positionne en tant que coordinatrice et facilitatrice des projets qui en découleront. Elle cherchera ici à associer l'ensemble des parties-prenantes dans le respect des champs de compétence de chacun. Elle a d'ailleurs construit cette feuille de route en collaboration avec les partenaires techniques, institutionnels mais aussi le monde agricole.

Cette gouvernance qui se veut donc efficiente devra permettre aux décideurs une remontée rapide et claire des informations de terrain et des besoins d'arbitrage pour une prise de décision aisée et une mise à jour régulière de cette feuille de route :

Une réunion par an (type plénière) regroupant les partenaires institutionnels, associations,... qui permettra de partager les avancées et le cas échéant d'ajuster le plan d'actions à laquelle s'ajoutera des groupes thématiques, plus techniques et opérationnels (groupe d'agriculteurs sur le thème des énergies renouvelables par exemple).

Le Seignanx
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES